



692ème séance plénière

FSC Journal No 698, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION No 5/12
UTILISATION DU RÉSEAU DE COMMUNICATION
DE L'OSCE PAR LES ÉTATS PARTICIPANT AU DOCUMENT
RELATIF AUX MESURES DE CONFIANCE ET DE SÉCURITÉ DANS
LE DOMAINE NAVAL EN MER NOIRE

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Rappelant le paragraphe 2 de la sous-section A) de la Section II du Document relatif au réseau de communication de l'OSCE, annexé à la Décision du FCS No 5/99 (FSC.DEC/5/99) en date du 6 octobre 1999, selon lequel le FCS examinera les propositions d'autres organes liés à l'OSCE d'intensifier l'usage qu'ils font de ce réseau,

Réaffirmant l'importance du réseau de communication de l'OSCE pour la bonne mise en œuvre des accords et des traités,

Accueillant favorablement la demande du Président du Document relatif aux mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire concernant l'utilisation de l'application intégrée de notification (AIN) par le Groupe,

Décide :

- d'approuver l'utilisation de l'application intégrée de notification (AIN) pour la mise en œuvre du Document relatif aux mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire ;
- de charger le Groupe des communications de la mise en œuvre technique de la présente décision, sous réserve de la réception des ressources nécessaires.